****

**Mission Permanente**

**de la République d’Angola**

**Genève**

**39 EPU – GRÈCE**

**1er Novembre 2021**

**Déclaration de l’Angola**

**1.10mn – 55/99**

Madame la Présidente,

L’Angola prend note de l’évolution de la situation des droits de l’homme en Grèce depuis le dernier examen et encourage les autorités grecques à poursuivre les réformes structurelles nécessaires visant l’amélioration des conditions de vie de la population suite aux récentes crises socio-économiques.

L’Angola note avec intérêt des engagements pris par la Grèce, notamment sa coopération étroite avec les organisations de la société civile pour faire face aux conséquences humanitaires des flux migratoires.

En vue de soutenir les efforts entrepris pour continuer à promouvoir et protéger les droits de l’homme en Grèce, l’Angola recommande ce qui suit :

* Renforcer les mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination raciale, y compris dans le secteur de l’emploi,
* Harmoniser le cadre juridique et administratif national sur le handicap à la Convention relative aux droits des personnes handicapées,
* Mener des actions concrètes visant à augmenter la participation active des femmes dans les processus de prise de décision politique,

L’Angola souhaite plein succès à la Grèce pour son EPU.

Je vous remercie Mme la Présidente.